



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue en visioconférence le 15 février 2021, à 20h, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h01.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Validation de la séance à huis clos, par voie de visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, la présente séance est tenue à huis clos et les membres du conseil ainsi que les officiers municipaux peuvent y participer par voie de visioconférence.

Rés. no
2021-017

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Rés. no
2021-018

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 1^e séance ordinaire de l'année 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 8 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 1^e séance ordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. DOCUMENTS D'INFORMATIONS

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

5.2 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

5.3 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 8 février 2021, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 9 janvier 2021 et le 8 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 87 chèques présentés pour un montant de 249 441.34 \$.

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de sécurité incendie.

**Rés. no
2021-020**

5.5 Dépôt du rapport annuel 2020– Concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2020 concernant le SCRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2021-021**

5.6 Dépôt du compte-rendu du comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT le compte-rendu du comité des ressources humaines, remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 8 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du compte-rendu du comité des ressources humaines, tel que présenté.

5.7 Avis du président d'élection le report du scrutin concernant l'élection partiel de conseiller au poste n°5

Le président d'élection donne avis au conseil le report du scrutin concernant l'élection partielle de conseiller au poste n°5.

Suite à sa demande, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation autorise le report de la date de scrutin à une date ultérieure, qui sera communiquée par le ministère.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-022**

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Révision de l'échelon salarial de Jessy Charrette en fonction des expériences pertinentes

CONSIDÉRANT qu'il est du mandat du comité des ressources humaines de statuer sur ce genre de dossier;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reconnaître l'échelon n° 3 à Mme Jessy Charette en date de la fin de sa période de probation;
- ii. Que l'échelon salarial de Mme Charette soit révisé à chaque année d'ancienneté cumulée, comme prévu à la convention collective de travail en vigueur.

**Rés. no
2021-023**

6.2 Résultat du sondage et plan d'affaire - Résidence pour personnes âgées

CONSIDÉRANT que les données du sondage sont totalement compilés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De planifier une rencontre avec les représentants de la Cité des Bâisseurs afin de leur présenter les résultats du sondage;
- ii. De mandater le maire, M. Yoland Émond ainsi que le conseiller au poste n° 4, M. Pierre Langlois pour ladite rencontre.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2021-024**

8.1 Adoption des taux de taxes foncières pour l'exercice 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation. (L.R.Q., c. F-2.1, article 244.29);

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prévoir que les taux de taxe seront imposés par résolution (art.989 C.M.);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 425-2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter pour taux de taxes foncières de l'exercice 2021, ceux qui apparaissent dans les tableaux qui suivent :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.186%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	1.897%
C) Taux des immeubles industriels :	2.529%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.581%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.371%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.186%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.249%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.399%
C) Taux des immeubles industriels :	0.531%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.332%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.498%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.249%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE MRC À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.113%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.180%
C) Taux des immeubles industriels :	0.241%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.150%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.226%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.113%



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE RÉSEAU ROUTIER À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.093%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.149%
C) Taux des immeubles industriels :	0.198%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.124%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.186%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.093%

**Rés. no
2021-025**

8.2 Adoption des tarifs de compensation pour l'exercice 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation. (L.R.Q., c. F-2.1, article 244.29);

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prévoir que les taux de taxe seront imposés par résolution (art.989 C.M.);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 425-2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter pour tarifs de compensation de l'exercice 2021, ceux apparaissant dans les tableaux qui suivent:

TARIF DE COMPENSATION EAU	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	234 \$
Six logements ou plus	234 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1 \$
Classe 1B	2 \$
Classe 1C	4 \$
Classe 2	12 \$
Classe 3	23 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Classe 4	45 \$
Classe 5	83 \$
Classe 6	150 \$
Classe 7 et plus	375 \$
Industriel	1 615 \$

TARIF DE COMPENSATION MATIÈRES RÉSIDUELLES	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	202 \$
Six logements ou plus	202 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1 \$
Classe 1B	4 \$
Classe 1C	7 \$
Classe 2	19 \$
Classe 3	37 \$
Classe 4	74 \$
Classe 5	136 \$
Classe 6	247 \$
Classe 7 et plus	617 \$

TARIF DE COMPENSATION POLICE	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	70 \$
Six logements ou plus	70 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1 \$
Classe 1B	1 \$
Classe 1C	2 \$
Classe 2	4 \$
Classe 3	7 \$
Classe 4	14 \$
Classe 5	25 \$
Classe 6	45 \$
Classe 7 et plus	112 \$



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

Industriel	112 \$
------------	--------

**Rés. no
2021-026**

8.3 Acceptation du projet de restructuration et ouverture de poste - Coordonnateur/Coordonnatrice en loisirs

CONSIDÉRANT la démission de Mme Manon Finn à titre de directrice des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT le projet de modification de la structure organisationnelle proposé par la direction;

CONSIDÉRANT que ledit projet a été présenté au comité des ressources humaines et que celui-ci en recommande l'acceptation;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la municipalité de Ragueneau de mener conjointement le processus d'embauche au poste de Coordonnateur/Coordonnatrice en loisirs, afin d'offrir un poste à temps complet en combinant les besoins des deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le projet de modification de la structure organisationnelle tel que proposé;
- ii. D'autoriser l'ouverture d'un poste de Coordonnateur/Coordonnatrice en loisirs conjointement avec la municipalité de Ragueneau.

**Rés. no
2021-027**

8.4 Demande d'aide financière - M. SERGE LEPAGE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par M. Serge Lepage pour le téléthon annuel d'opération enfant soleil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100.00 \$, à M. Serge Lepage pour le téléthon annuel d'opération enfant soleil.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-028**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.5 Directives particulières en contexte de pandémie de COVID-19 - Gestion des comptes à recevoir

CONSIDÉRANT les directives particulières prises en mars 2020, en contexte de pandémie de COVID-19, concernant la gestion des comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT la situation pandémique perdue toujours à ce jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De maintenir en application les directives temporaires prises en mars 2020 à l'égard de la gestion des comptes à recevoir, c'est-à-dire:
 1. La directive s'applique seulement aux arrérages admissibles, c'est-à-dire les arrérages échus depuis le 13 mars 2020. Pour ceux qui sont devenus échus antérieurement au 13 mars 2020, les politiques en vigueur s'appliquent;
 2. Pour les arrérages admissibles, le taux d'intérêt applicable est fixé à 0 %, pour un maximum de 36 mois;
 3. Pour les arrérages admissibles, l'application de la politique de perception et recouvrement des taxes est suspendue. La suspension touche autant les dispositions relatives à la perception (avis, frais d'avis) qu'à celles relatives au recouvrement (mise en demeure, et procédures de vente pour taxe) ainsi qu'à celles relatives aux ententes de paiement (défaut de paiement);
 4. Pour les ententes en cours pour des arrérages non admissibles, nous poursuivons leurs exécutions, sauf que nous ne tiendrons pas compte des défauts de paiement prévus à 7.03.4.;
 5. La présente directive s'applique jusqu'à avis contraire.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2021-029**

9.1 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élus et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;
- ii. QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;
- iii. QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

**Rés. no
2021-030**

9.2 Adjudication d'un contrat de licence et d'abonnement se rapportant à l'utilisation du système Édilexpert

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Édilex inc dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat de service, incluant les pièces et matériaux, d'une valeur estimée inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Édilex inc pour un budget total n'excédant pas 3661\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense aux activités financières de fonctionnement.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-031**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9.3 Demande d'appui- Projet de résidence artistique de M. Marius Blais

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'appuyer le projet de résidence artistique de M. Marius Blais.

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

10.1 Allocution du maire - Journées de la persévérance scolaire

Le maire fait une allocution concernant les Journées de la persévérance scolaire 2021, qui se dérouleront du 15 au 19 février :

La persévérance scolaire est un enjeu particulièrement important dans notre région et dans le contexte actuel, il est encore plus signifiant d'agir tous ensemble auprès des jeunes pour avoir un impact sur leur motivation et leur engagement scolaire. Bien que la persévérance soit un enjeu de tous les jours et qu'il soit important de poser des gestes au quotidien pour la favoriser, les Journées de la persévérance scolaire offrent une belle occasion de planifier un moment pour se mobiliser autour des jeunes et leur signifier que leur réussite nous tient à cœur.

C'est pourquoi la municipalité va joindre le drapeau de la persévérance scolaire à celui de la municipalité pour la période déterminée.

**Rés. no
2021-032**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2021-033**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h25.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.